

recueil et analyse des données sur la production, le transport et la commercialisation du bois, et ces données sont fournies à l'industrie forestière.

La Direction de la lutte contre les incendies de forêt est chargée d'assurer la protection des forêts, qui est organisée sur une superficie de 180,275 milles carrés comprenant la principale zone de forêts accessibles du centre de la province. Ce territoire est divisé en 20 districts d'incendie, eux-mêmes composés de 50 divisions dirigées par un garde forestier en chef. Au sud de cette zone, dans les comtés où l'agriculture est très développée, la responsabilité est dévolue aux municipalités. Quant aux vastes régions inaccessibles situées au nord des districts d'incendie, et dont la superficie dépasse 134,000 milles carrés, elles ne possèdent pas de peuplements importants de bois marchand et, sauf s'il s'agit de localités ou d'installations d'une valeur particulière, elles ne sont pas protégées. A l'intérieur des districts d'incendie, des accords conclus avec 200 municipalités pour la prévention et la maîtrise des incendies de forêt étaient en vigueur en 1970. En outre, une entente existait avec le gouvernement fédéral en vue d'assurer la protection de 958,000 acres de terres indiennes dans la province.

La détection organisée des incendies de forêt se fait au moyen de patrouilles aériennes ou par un système combiné de patrouilles aériennes et de tours de guet, bien que ces dernières soient progressivement remplacées par la surveillance aérienne. La détection spontanée, c'est-à-dire le signalement d'incendies par des particuliers, continue à jouer un rôle important et demeure un élément indispensable du programme de détection. La force de combat contre les incendies de forêt était composée essentiellement de 135 équipes entraînées comprenant chacune cinq hommes et 42 avions-citernes. Cette force, aidée par les exploitants forestiers, les pompiers municipaux et, dans certains cas, par des particuliers, s'est lancée à l'attaque des 1,604 incendies survenus en 1972.

Des avions-citernes ont lancé la première attaque contre 283 incendies. Ils ont déversé 130,938 gallons d'eau et d'ignifuges à action prolongée dont les effets se sont avérés efficaces. Des Avenger et un Tracker sont les principaux avions qui ont distribué les ignifuges à action prolongée. Les hydravions peuvent également le faire en Ontario. Le brûlage en tant que méthode de sylviculture et moyen de réduction des dangers d'incendie s'est poursuivi en 1972: cinq brûlis ont couvert 2,455 acres.

On utilise contre les incendies un système intégral de largage d'eau accumulée dans les flotteurs des aéronefs. Au 1er janvier 1973, la flotte d'aéronefs comprenait 25 Turbo Beaver, dix Otter, trois Twin Otter, un Beechcraft Duke et un Beechcraft KingAir 100, et six avions-citernes Grumman G-89 Tracker; un Jet Ranger, un Hughes 500 et un hélicoptère G-4-A ont été loués durant la saison des incendies. En cas de besoin, le ministère disposait de cinq autres hélicoptères G-4-A. Le réseau de communications comprenait 186 stations au sol, 277 postes de radio installés dans les tours de guet, 20 postes radiotéléphoniques à bord de bateaux patrouilleurs, 674 radiotéléphones mobiles, 1,344 postes de radio portatifs dans les tranchées garde-feu, 41 installations de radio et 74 radiotéléphones portatifs à bord d'aéronefs.

Les problèmes de l'infestation des forêts par les insectes en 1971 ont de nouveau été dominés par l'invasion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a dévasté plus de 13 millions d'acres, mais la pulvérisation pour combattre cet insecte n'a porté que sur 80,000 acres, dans quatre régions distinctes de grande valeur. Des superficies plus petites sur des terres appartenant à la Couronne ou aménagées par elle (15,000 acres au total) ont également été traitées contre le charançon du pin blanc, la ténhrède du pin et de l'épinette, le ver blanc, la rouille vésiculeuse du pin blanc, la maladie du rond et les souris.

**Manitoba.** Au Manitoba, l'administration des terres forestières de la Couronne est du ressort du ministère des Mines, des Ressources et de l'Environnement, qui comprend la Division de la gestion des ressources, la Division des mines et des services du ministère, la Division de la gestion de l'environnement et la Division des ressources hydrauliques. Une section spéciale de la planification est chargée de la mise au point des plans et programmes forestiers à court et à long terme concernant l'inventaire des forêts, l'utilisation du bois et le développement industriel, le reboisement, la sylviculture et la protection des forêts.

La Direction de la recherche de la Division de la gestion de l'environnement est chargée d'effectuer les recherches pratiques nécessaires à l'exécution des programmes et des divers projets et activités qu'ils comportent. Elle collabore avec plusieurs services fédéraux qui dirigent deux stations de recherches dans la province, et elle travaille en étroite liaison avec les autorités fédérales pour dépister et limiter les dommages causés aux forêts par les insectes et les maladies.